

PLAN DÉPARTEMENTAL DE GESTION DES DÉCHETS DU BTP Résultats de l'enquête réalisée en 2008 sur l'application du Plan auprès des maîtres d'ouvrages du département

RAPPEL :

Le plan des déchets du BTP de l'Aude adopté en 2004 comprend :

- **un schéma d'organisation** (installations à mettre en place),
- **une boîte à outils et d'aide à la décision** : dispositions de gestion des déchets à intégrer dans les pièces contractuelles des marchés
 - o CCAP, CCT, contrats privés,
 - o bordereaux types de suivi des déchets,
 - o préconisations d'accueil des déchets professionnels dans les déchetteries publiques,
 - o liste des possibilités de valorisation des déchets inertes du BTP dans les travaux publics,
- **une charte de bonne gestion.**

Les documents sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture de l'Aude :

<http://www.aude.pref.gouv.fr/actualite/dechets-btp/>

Objectifs et destinataires de l'enquête

Après 4 ans d'existence du Plan, cette enquête visait à faire un point sur la connaissance et l'utilisation des outils du Plan par les maîtres d'ouvrages.

88 maîtres d'ouvrages du département ont été destinataires de l'enquête : 40% y ont répondu.

Principaux résultats

⇒ **32 % des maîtres d'ouvrages connaissent la Charte de bonne gestion des déchets du BTP de l'Aude.**

Rappel : A travers cette Charte, les maîtres d'ouvrages (publics et privés), les maîtres d'œuvre, les entreprises du bâtiment, de travaux publics et leurs organisations professionnelles, les collectivités, les fabricants et les distributeurs de matériaux et les associations de défense des consommateurs s'engagent, en amont, pendant et après le chantier, à respecter un certain nombre de règles de base pour une gestion optimum des déchets du BTP.

⇒ **50% des maîtres d'ouvrages évoquent dans leurs marchés l'utilisation de matériaux de réemplois, recyclés ou recyclables.**

⇒ **35% des maîtres d'ouvrages demandent un diagnostic complet ou une simple évaluation quantitative des déchets en amont des projets.**

Rappel : Ce diagnostic permet d'élaborer des préconisations à même de minimiser les quantités, de préciser les exutoires, les réutilisations et le mode de gestion à mettre en œuvre, les prix, les contrôles.

⇒ **30% des maîtres d'ouvrages prévoient un SOGED à fournir par l'entreprise lors de la phase de préparation.**

Rappel : SOGED (Schéma d'Organisation de Gestion des Déchets) permet d'aider les maîtres d'ouvrages et les entreprises à mieux appréhender la problématique d'élimination des déchets. Cette démarche se déroule en continu et requiert la participation de chacun des intervenants d'un marché public.

⇒ **35% des maîtres d'ouvrages prévoient un ou des coûts de gestion de déchets dans leurs marchés.**

⇒ **15% des maîtres d'ouvrages conditionnent la réception du chantier par la fourniture de bordereaux de suivi de déchets.**

Actions à mener

En prolongement du travail engagé, la Commission BTP accompagnera, en 2009, les maîtres d'ouvrages au travers d'actions de communications sur la Charte et les outils disponibles au sein du Plan départemental.